

## Contrat de Service PRIUM-Service+

Le Contrat de Service est composé des Conditions Particulières détaillées ci-après et des Conditions Générales de mise à disposition du service "PRIUM-Service+" pour la mise à jour des cartes Vitale.

### Conditions Particulières de mise à disposition du service "PRIUM-Service+" pour la télémise à jour des cartes Vitale, valables pour tout contrat validé avant le 31 décembre 2022.

SERVICE	Quantité	Prix unitaire HT	Prix Total HT
Offre de service "PRIUM-Service+" incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>le service de télémise à jour de la carte Vitale sur un lecteur PRIUM-4 (non fourni), homologué conformément au référentiel TMAJ du GIE SESAM-Vitale,</li> <li>une assistance administrative et technique disponible par téléphone au 0820 089 159 (0,12€/min).</li> </ul>	_____ PRIUM-4 à activer	187,74 € HT par an et par PRIUM-4	_____

Indice Syntec de référence (S0) des tarifs indiqués : 276,50

Je souscris pour une durée minimum de (cocher la case) :

12 mois

24 mois

36 mois

Référence client OLAQIN :

Raison Sociale :

Adresse de facturation :

Code Postal : Ville :

Téléphone : SIREN/T :

E-Mail : E-Mail du service comptable :

Nom et Prénom du Signataire :

Qualité du Signataire :

**Adresse d'utilisation du service :** (si différente de l'adresse de facturation : à indiquer sur l'annexe à la Déclaration Préalable A l'Installation ci-jointe) :

**Règlement par**  Prélèvement automatique  Virement  Chèque

Fait à le

La signature de ces Conditions Particulières emporte acceptation sans réserve des Conditions Générales de mise à disposition du service "PRIUM-Service+" pour la télémise à jour des cartes Vitale, que le client déclare avoir lues et acceptées.

OLAQIN

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature et cachet de l'adresse de facturation



Laurent MAITRE  
Président

**Contrat de Service dûment signé**  
**accompagné de ses annexes à retourner scanné à votre revendeur.**